

LE TRAIT D'UNION

volume 46 numéro 07; Septembre 2021



Pièces de théâtre p. 16

 **Provigo**^{MC}

Alimentation Gabriel Landry inc.
501, avenue Patry, Saint-Pascal
418 492-1034



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0

Myrtha St-Pierre, *présidente*
Téléphone : **418 492-5926**

Activités et loisirs pour tous

Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 290 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Date de tombée des articles

20 septembre 2021

Conseil d'administration

Présidente : Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente : Angèle Dionne 492-9690
Trésorière : Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire : Claudette Rivard 492-1612
Directrice : Micheline Dionne, 492-5281

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Municipalité	Myrtha St-Pierre
Comité Trait d'Union	Christian Madore
Alimentation Saint-Bruno	Georges Deschênes
Comité embellissement	William Soucy
Elections Canada	

Sommaire :

Page 3 : Le Trait d'Union, lettre ouverte
Page 4 - 10 : Chronique municipale
Page 14 : Chronique culinaire
Page 15 : Alimentation Saint-Bruno 2020 - Concours photo
Page 16 : Pièces de théâtre - Élections
Page 17 : MRC Kamouraska- Consultation Accès D
Page 18 : Concours panache - Assemblée générale
Page 19 : Comité embellissement - 50 ans et plus
Page 20 : Vote par correspondance
Page 21 : Service incendie
Page 22 : Horaire d'ouverture
Page 23-24 : Commanditaires

Le Journal « Le Trait d'Union » traversera-t-il la pandémie ou est-il voué à disparaître?

Depuis 1976, des bénévoles se sont succédé pour vous offrir un journal communautaire, ayant pour mission « informer la population », communiquer et rassembler la communauté bruloise. Les différents administrateurs ont travaillé sans relâche pour vous offrir un contenu de qualité qui vous ressemble.

La santé financière de votre journal est plus qu'excellente, comme vous pourrez le constater si vous vous présentez à la réunion générale annuelle le 12 octobre 2021.

Toutefois, les membres du CA sont à bout de souffle. La tâche est de plus en plus lourde et les collaborateurs quasi absents.

Parmi les tâches qui leur incombent :

- Demander la subvention au ministère de la Culture et des Communications.
- Élaborer un plan d'action et obtenir des résultats afin d'obtenir ladite subvention.
- Rechercher des commanditaires, envoyer les demandes.
- Rédiger des articles.
- Communiquer avec les différents organismes pour recevoir de l'information sur leur activité.
- Payer les comptes, tenir les réunions, balancer le budget, etc.
- Se tenir à jour sur les activités de la paroisse : municipales, scolaires, religieuses, sociales, etc.
- Élaborer différents concours pour stimuler la population.
- Rechercher des membres.
- Concevoir et monter le journal (différentes étapes, 10 parutions par année).

- Participer à des activités de ressourcement (congrès, formations, etc.)
- Préparer la réunion générale annuelle.

Eh oui! Nous sommes à la recherche de personnes intéressées à la survie du journal.

Que vous soyez étudiants, travailleurs ou retraités, vous avez certainement des expériences, des talents, des propos à partager avec la communauté!

Que vous soyez du domaine municipal, scolaire, religieux ou que vous fassiez partie d'organismes communautaires, vous avez sûrement des activités, des bons coups, des bilans à soumettre à la population bruloise!

Le Trait d'Union est un journal communautaire qui nous appartient et nous représente en tant que brulois et bruloises. Il est ce que nous en faisons ... un trait d'union, un lien essentiel, entre les différents intervenants auprès des résidents, actuels ou anciens, de notre localité.

Impliquons-nous et donnons un second souffle à notre journal!

Rendez-vous à l'assemblée générale annuelle, **mardi le 12 octobre 2021** pour en discuter.

Nous attendons vos commentaires, opinions, suggestions, réflexions au sujet de cette lettre.

Faites parvenir à trdunion@globetrotter.net

*Les membres du conseil d'administration du journal
« Le Trait d'Union »*



Chronique municipale

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 7 juin 2021 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 20 h 00.

2021-06-116 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-06-117 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

2021-06-118 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

2021-06-119 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondants pour un montant total de 89 818,22 \$.

2021-06-120 RÉOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-06-121 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 69-90

M^{me} Julie Nadeau, conseillère, donne un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du conseil municipal avec dispense de lecture du règlement numéro 233-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 69-90.

2021-06-122 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 69-90

Il est, par la présente, déposé par M^{me} Julie Nadeau, conseillère, le projet de règlement numéro 233-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 69-90 qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*.

Ledit règlement a pour objet d'interdire l'ouverture de toute nouvelle voie de circulation, qu'elle soit publique ou privée, dans les zones de type FA et FB du règlement de zonage numéro 69-90 et de rendre conditionnelle la création de tout nouveau lot à l'obligation qu'il soit adjacent à un chemin public identifié au cadastre.

2021-06-123 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 238-2021 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

M^{me} Valérie Bourgoïn, conseillère, donne un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du conseil municipal avec dispense de lecture du règlement numéro 238-2021 concernant les systèmes d'alarme.

2021-06-124 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 238-2021 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

Il est, par la présente, déposé par M^{me} Valérie Bourgoïn, conseillère, le projet de règlement numéro 238-2021 concernant les systèmes d'alarme et que le Service incendie intermunicipal de Ville Saint-Pascal impose une nécessité à régler l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

2021-06-125 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2182020 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE que le règlement 235-2021 sur la gestion contractuelle soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit, à savoir : **(Voir le livre des règlements)**.

2021-06-126 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 236-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'AUTORISATION DE DÉPENSER

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le règlement numéro 236-2021 intitulé : « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires », soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit, à savoir : **(Voir le livre des règlements).**

2021-06-127 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 237-2021 MODIFIANT L'ARTICLE 27 DU RÈGLEMENT 228-2020 CONCERNANT LES NUISANCES

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Règlement 237-2021 concernant la modification de l'article 27 du règlement numéro 228-2020, soit, et est, par les présentes, adopté et décrète ce qui suit, à savoir: **(Voir le livre des règlements).**

2021-06-128 RÉOLUTION POUR L'UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 276 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une

résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par : M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- permette à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, si elle en fait la demande;

- transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

2021-06-129 RÉOLUTION POUR L'UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le

conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Il est proposé par : M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

2021-06-130 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK – VOLET MUNICIPAL ACTIVITÉ LOCALE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités à réaliser des activités citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 1 000 \$ (années 2020 et 2021);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à investir dans cette activité;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la Municipalité s'engage à affecter le montant de 1 000 \$ (2020 et 2021) provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par le Festi-Brûlot.

2021-06-131 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FRR – AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR) pour le projet local « Mise à jour des milieux culturels, loisir et sportif », soit le remplacement de 14 poteaux et lumières au DEL dans le parc municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska reconnaît que le projet va améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska conviendra d'un budget d'entretien pour les équipements et infrastructures;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue au développement de ce projet financièrement;

Il est proposé par : M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à investir 20 % dans le projet;

QUE le maire et la directrice générale par intérim soient autorisées à signer et présenter le formulaire de demande et qu'ils soient autorisés à signer la convention d'aide financière, s'il y a lieu, et tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2021-06-132 RÉOLUTION D'EMBAUCHE ET SIGNATURE DU CONTRAT DE LA COORDONNATRICE ET DE LA MONITRICE DU CAMP DE JOUR 2021 DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

ATTENDU QUE le camp de jour se déroulera du 28 juin au 13 août 2021;

Il est proposé par : M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M^{me} Maude Parent soit embauchée à titre de coordonnatrice;

QUE M^{me} Marianne Pedneault-Lapointe soit embauchée à titre de monitrice;

QUE le conseil municipal autorise M. Richard Caron, maire et M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à embaucher et à signer le contrat de M^{me} Parent, coordonnatrice, et M^{me} Pedneault-Lapointe, monitrice pour le camp de jour 2021.

2021-06-133 RÉOLUTION POUR NOMMER MADAME BARBARA GAUTHIER À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno adhère à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement conclue avec la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment embauché madame Barbara Gauthier, à titre d'inspectrice régionale, afin d'être en mesure d'assurer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière;

ATTENDU QUE madame Barbara Gauthier remplacera Monsieur Donald Guy à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement pour la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Kamouraska nomme madame Barbara Gauthier, à titre d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement;

2021-06-134 RÉOLUTION POUR AUTORISER LE 1^{ER} VERSEMENT DE JUIN 2021 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par : M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale par intérim à effectuer le 1^{er} versement de juin à la Sûreté du Québec pour l'année 2021 au montant de 20 280,00 \$.

2021-06-135 REQUÊTE CONCERNANT L'ACCÈS À INTERNET HAUTE VITESSE (50 MEGABIT / SECONDE OU PLUS) À SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska souhaite attirer de nouvelles familles afin d'assurer son développement et le maintien de services comme l'école primaire pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT l'implantation d'une culture de télétravail au sein de plusieurs entreprises qui offre de nouvelles possibilités aux travailleurs de Saint-Bruno-de-Kamouraska et qui favorise la migration des grands centres vers les régions;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de Covid-19 oblige certains élèves du primaire et du secondaire à suivre un enseignement virtuel;

CONSIDÉRANT QUE les activités de plusieurs entreprises de Saint-Bruno-de-Kamouraska, incluant les travailleurs forestiers, les producteurs agricoles et les plaisanciers qui parfois, doivent utiliser un système GPS qui lui nécessite un accès à un service internet performant;

CONDISÉRANT le fait qu'aucune compagnie n'offre d'accès à internet haute vitesse à Saint-Bruno-de-Kamouraska et que nos citoyens se plaignent régulièrement de l'impact négatif que cela a pour eux;

CONSIDÉRANT QUE le 11 mai 2020, le maire a envoyé au CRTC, dans une démarche concertée avec de nombreuses municipalités du KRTB, une lettre d'appui pour qu'un projet prometteur visant à connecter les localités isolées de la région soit subventionné;

CONSIDÉRANT QU'une annonce récente, fait état d'investissement conjointe de Québec et d'Ottawa, qui rendent possible le déploiement d'un service internet haute vitesse dans des municipalités de la région et qu'aucune mention n'a été faite encore à ce jour concernant l'accès à ce service, devenu essentiel, pour les municipalités du Haut-Pays du Kamouraska;

Il est proposé par : M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'investir pour donner accès à un service internet haute vitesse (50 mégabits / seconde ou plus) aux citoyens de Saint-Bruno-de-Kamouraska le plus rapidement possible.

2021-06-136 SOUTIEN À LA 25^E ÉDITION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Il est proposé par : M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska soutient la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se déroule du 1^{er} au 7 juin de chaque année et invite la population à s'y impliquer.

2021-06-137 DEMANDE DE COMMANDITE – BASEBALL MINEUR DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par : M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue en octroyant un montant de 50,00 \$.

2021-06-138 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu, la levée de l'assemblée à 20 h 45.

- À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 6 juillet 2021 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 20 h 00.

2021-07-139 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-07-140 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit adopté tel que rédigé.

2021-07-141 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondants pour un montant total de 118 810,58 \$.

2021-07-142 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 238-2021 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

ATTENDU QU'un système d'alarme peut être une importante source d'alarmes non fondées entraînant le déploiement inutile des ressources du Service de sécurité incendie et de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE les articles 62 et 65 de la Loi sur les compétences municipales permettent au conseil municipal de réglementer en matière de sécurité;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 238-2021 a fait l'objet d'une présentation lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 238-2021 depuis son dépôt;

ATTENDU QU'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement numéro 238-2021, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim a fait mention de l'objet de celui-ci;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le règlement 238-2021 concernant les systèmes d'alarme soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit, à savoir : (Voir le livre des règlements).

2021-07-143 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 239-2021 CONCERNANT LES TARIFS DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

M^{me} Julie Nadeau, conseillère, donne un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du conseil municipal avec dispense de lecture du règlement 239-2021 concernant les tarifs des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

2021-07-144 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 239-2021 CONCERNANT LES TARIFS DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

Il est, par la présente, déposé par M^{me} Julie Nadeau, conseillère, le projet de règlement numéro 239-2021 concernant les tarifs des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux établie pour l'exercice financier

2020 selon la *Gazette officielle du Québec* du 28 décembre 2019.

2021-07-145 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ EN PROVENANCE DU FONDS CARRIÈRES / SABLIERES POUR DÉFRAYER LA FACTURE DE DRONEXPERTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a apporté une modification à son règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en y ajoutant l'utilisation de drones pour palier à la vérification des nombreuses carrières et sablières qui occupent différents secteurs de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité éprouvait des difficultés à procéder à la vérification lors de la réception des formulaires des déclarants de carrières;

ATTENDU QUE selon les recherches faites par le responsable de la voirie, il a recommandé de choisir les services de

DroneXperts pour compiler les relevés qui permettront de calculer les différences de volume en implantant sur le terrain des balises visibles sur les photographies aériennes qui seront relevées par un GPS et qui serviront à certifier la référence spatiale et la corrélation métrique des sites qui sera transmis sur un rapport qui mentionne la quantité extraite entre deux dates définies;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à prendre le montant de 6 189,01 \$ à partir du fonds Carrières / Sablières pour défrayer la facture de DroneXperts.

2021-07-146 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE SUR RUE

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande une aide financière à Hydro-Québec dans le cadre de son nouveau programme de subvention pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge dans sa municipalité à l'arrière de l'Église avec la signalisation et que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, l'entente de partenariat avec Hydro-Québec afin d'offrir au public un service de bornes de recharge pour véhicules électriques dans la municipalité.

2021-07-147 RÉOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- autorise la présentation du projet de la « Mise en valeur des milieux intergénérationnel, culturel, loisir et sportif en remplaçant 14 poteaux et en ajoutant 14 lumières au DEL dans le parc municipal » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue

de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

- désigne Madame Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim comme personne autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2021-07-148 SIGNATURE D'UN AVENANT À L'ENTENTE CONCERNANT UN REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT AU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES ET À LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE POUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska ratifie les termes et conditions de l'avenant à l'entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques et à la conclusion d'une entente pour la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables;

- autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, ledit avenant.

2021-07-149 SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE CONCERNANT UN REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT AU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES AINSI QU'AU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- ratifie les termes et conditions de l'entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques ainsi qu'au lancement d'un appel d'offres portant

sur la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables;

- autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, ladite entente.

2021-07-150 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RELATIF AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska désire présenter un projet pour la rénovation de son garage municipal;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à participer au projet de rénovation de son garage municipal;
- le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- le conseil autorise le dépôt du projet du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
- autorise le maire et la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2021-07-151 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS – QUÉBEC (FCRC)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a pris connaissance du Guide du demandeur : Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec (FCRC);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska désire présenter un projet pour la mise en valeur du parc municipal;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à participer au projet de mise en valeur du parc municipal;
- le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- le conseil autorise le dépôt du projet Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec (FCRC);
- autorise le maire et la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2021-07-152 FIN DU SERVICE D'HÉBERGEMENT DE COURRIELS – SERVLINKS COMMUNICATION

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal accepte que le service d'hébergement des courriels soit transféré avec Numérique.ca pour aucun coût supplémentaire au forfait;

QUE le conseil municipal accepte de payer la facture pour le temps d'un technicien afin d'effectuer le transfert des courriels;

QUE le conseil municipal accepte de payer l'hébergement pour un nom de domaine supplémentaire au coût de 75,00 \$ pour une durée de deux ans.

2021-07-153 DEMANDE DE COMMANDITE DU JOURNAL LE TRAIT D'UNION DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska octroie une commandite de 50,00 \$ sous forme d'annonce publicitaire de 2 X 3,5 pouces pour les parutions de septembre 2021 à juin 2022.

2021-07-154 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Ferland, la levée de l'assemblée à 20 h 30.

- À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

LA CULTURE AJOUTE

DE LA COULEUR À NOS VIES.

Découvrez-la en famille dans les musées,
dans les salles de cinéma ou à travers
les arts visuels, la musique, les métiers d'art
et tant d'autres disciplines artistiques.

←
CHOISSONS
LA CULTURE QUÉBÉCOISE.

Quebec.ca/NotreCulture


Votre
gouvernement

Québec 



**Pour traverser
une pandémie,
ça prend une
bonne dose d'endurance.**



Mais surtout, votre 2^e dose de vaccin.

**L'effet combiné des deux doses assure
une meilleure protection contre la COVID-19,
pour une plus longue durée.**

**Assurez-vous de recevoir
la 2^e dose de votre vaccin.**

CHRONIQUE CULINAIRE

Au menu (Des grillades)

Comme l'automne est à nos portes, beaucoup d'entre nous, se préparent à ranger le BBQ. De quelle façon allons-nous cuisiner nos T-Bone, l'entrecôte et nos filets. Voici quelques informations qui faciliteront la cuisson de vos grillades.

- 1- La viande doit être à la température de la pièce
- 2- Votre poêle pour la cuisson doit être chaude de façon à bien saisir la viande
- 3- Badigeonner la viande, de beurre fondu ou d'huile

Par contre, si vous utiliser une poêle cannelée, déplacer la viande d'un quart de tour, après quelques minutes pour bien la quadriller. Pour éviter de percer la viande je vous invite à utiliser une spatule. Vous aimez une viande à point, retourner la pièce (avec une spatule) lorsque des gouttelettes de sang sont visibles à la surface. Quand l'autre côté est aussi à point, saler et laisser reposer quelques minutes avant de servir, ce qui permet aux jus concentrés à l'intérieur de se déplacer vers l'extérieur, ce qui permet de donner une teinte rosée jusqu'à la surface de la viande.

Voici un tableau de cuisson pour des pièces de 1 pouce (2,5 cm) d'épaisseur

	<i>Bleu</i>	<i>Saignant</i>	<i>À point</i>	<i>Bien cuit</i>
Filet	3 à 4 min.	4 à 5 min.	6 à 7 min.	8 à 9 min.
Entrecôte	4 à 5 min.	6 à 8 min.	10 à 12 min.	12 à 14 min.
Aloyau	4 à 6 min.	6 à 7 min.	7 à 8 min.	12 à 15 min.

Accompagnons nos grillades en cuisinant une bonne sauce ou un beurre aux herbes.

Beurres aux herbes

- ½ lb (250 g) de beurre ramolli
- 3 c. à soupe (45 ml) d'herbes fraîches finement ciselées (persil, plat, estragon, ciboulettes ect.)
- 1 c. à soupe (15 ml) de raifort
- 1 échalote française, hachée fin

Mélanger tous les ingrédients avec une cuillère de bois de façon à obtenir une préparation uniforme.

Mettre la préparation sur un morceau de pellicule plastique ; façonner un rouleau et garder au congélateur.

Avant de servir, faire ramollir légèrement au réfrigérateur, couper en tranches minces et en garnir les grillades.

Sauce express

- 1 sachet de sauce demi-glace (ou de sauce chasseur)
- 2 oz (50 g) de roquefort, écraser à la fourchette

Suivre les indications imprimées sur l'enveloppe pour préparer la sauce. Lorsque celle-ci est bien chaude, y ajouter le roquefort ; remuer et verser sur les grillades.

Sauce tomate

- ½ tasse (125 ml) de bouillon de bœuf
- 2 c. à soupe (30 ml) de concentré de tomate
- 1 gousse d'ail, pelée, dégermée et hachée
- ½ c. à thé (2 ml) d'estragon
- 1 c. à soupe (15 ml) de beurre froid

Amener tous les ingrédients à ébullition, sauf le beurre. Lorsque la sauce est bien liée, ajouter le beurre froid. Mélanger hors du feu et servir immédiatement.

Sauce à la crème

- 1 tasse (250 ml) de crème à 35 % m.g.
- ½ c. à thé (2 ml) de poudre de cari (ou de poivre vert écrasé)
- 1 c. à soupe (15 ml) de moutarde de Dijon
- Sel et Poivre

Amener la crème à ébullition avec la poudre de cari. Baisser le feu, puis ajouter la moutarde en prenant soin de ne plus faire bouillir. Saler et poivrer et servir immédiatement.

Référence (Sel et Poivre) printemps 1997

Angèle Dionne

Alimentation Saint-Bruno 2020

Prenez note qu'à partir du 13 septembre 2021, notre circulaire ne sera plus postée. Elle sera disponible au dépanneur seulement!

Le retour des frites et tous les menus 7/7 jours dès le 13 septembre

Le retour des déjeunés le 21 novembre 7/7 jours

****Propane et mini-propane échangeable disponible****

Les heures d'ouverture du dépanneur à partir du 23 septembre 2021, seront :

Dimanche: 8 h à 19 h

Lundi: 9 h à 19 h

Mardi: 9 h à 19 h

Mercredi : 9 h à 19 h

Judi : 9 h à 22 h

Vendredi : 9 h à 22 h

Samedi : 8 h à 22 h



Le casse-croûte du jeudi au samedi sera ouvert de 11 h à 20 h

Du dimanche au mercredi sera ouvert de 11 h à 19 h.

Merci à tous nos clients!

Au plaisir de vous servir!

Concours de photos

Nous faisons appel à vous afin de construire une banque de photos prises à Saint-Bruno-de-Kamouraska.

La Municipalité invite toute la population à participer au concours de photos "Mon village, ma fierté!"

Plusieurs cartes-cadeaux de Alimentation Saint-Bruno sont à gagner!

Pour participer, vous pouvez soumettre autant de photos que vous le voulez, et ce, à tout moment entre aujourd'hui et le 31 juillet 2021.

Envoyez-les en format horizontal et de bonne résolution à l'adresse adjointe@stbrunokamouraska.ca (ou grâce au site gratuit www.wetransfer.com). Indiquez dans le corps du message votre nom et vos coordonnées, numéro de téléphone et adresse courriel ainsi que la date et l'endroit où la photo a été prise.

Notez que si une personne apparaît sur la photo, elle doit avoir donné son autorisation d'utilisation du droit d'image. Nous conservons un droit de regard afin de publier les meilleures photos.

AVIS PUBLIC

Ministère des Transports

PROGRAMME D'INTERVENTION POUR LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS FACE AUX ALÉAS CÔTIERS AU BAS-SAINT-LAURENT ET EN GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, DANS LE CONTEXTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale faite dans le cadre du programme d'intervention.

Le programme d'intervention comprend 273 sites vulnérables aux aléas côtiers et longeant des infrastructures qui sont sous la responsabilité du ministère des Transports au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ces sites sont regroupés afin qu'une seule et vaste étude d'impact soit réalisée. En plus d'éviter des délais associés à la préparation de nombreuses études, le programme d'intervention permettra d'assurer une gestion intégrée des enjeux côtiers, donc de mieux prioriser les projets tout en offrant de la flexibilité lorsque des événements surviennent sur le réseau routier.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cet avis contient notamment une description du programme d'intervention et du site visé de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet et la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du programme d'intervention sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse suivante : www.ree.environnement.gouv.qc.ca.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par écrit et au plus tard le 24 septembre 2021, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du programme d'intervention devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce programme d'intervention au 1 800 561-1616 et sur le site Web du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au www.environnement.gouv.qc.ca.

25 août 2021

Cet avis est publié par le ministère des Transports conformément à l'article 31.3.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

D. 287-2018, Ann. 2.

Québec 

LE PHARE DE GRANDE-VALLÉE

Date de parution : 1^{er} septembre 2021

LE TRAIT D'UNION DE ST-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Date de parution : 3 septembre 2021

Format : 1/2 vertical (3,625 X 10)

CU1015456

Pièce de théâtre en plein air, le 24 août 2021 à Saint-Bruno.



PERSONNEL ÉLECTORAL RECHERCHÉ

À l'initiative de la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon, la troupe de théâtre (de Montréal), La Fille Du Laitier, a présenté la pièce « Caisse 606 » aux Habitations Saint-Bruno. Cette troupe de théâtre professionnelle, prend la route pour sa « Run de lait estival » dans leur camion théâtre pour livrer de l'art vivant à domicile. Elle veut démystifier le théâtre et le rendre accessible et abordable aux citoyens.



Environ 25 personnes sont venues assister à cette présentation d'une durée de 30 minutes soit de 13 h 30 à 14 h. Les comédiennes Marie-Ève et Caroline Bélanger ont livré avec brio la pièce « Caisse 606 » accompagnées de Lisandre Coulombe à la technique.

La pièce exploite le quotidien de deux caissières de l'épicerie du coin qui rêvent d'une vie meilleure. « Prisonnières d'une routine qu'elles connaissent au quart de tour, ces femmes présentent leurs rêves, leurs aspirations, leur besoin de reconnaissance et leur soif de liberté à travers une épopée où objets du quotidien sont autant d'échappatoires à leur lassitude. » (site internet La Fille Du Laitier)

Cette représentation, accessible gratuitement, a su séduire son auditoire par son originalité, son professionnalisme et son intelligence.

Claudette Rivard

Dans le cadre de la préparation d'un prochain scrutin fédéral, le directeur du scrutin de la circonscription de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup est à la recherche de personnes pouvant occuper les fonctions de superviseurs de centre de scrutin, de scrutateurs, d'agents d'inscription et de préposés à l'information pour le vote par anticipation et le jour du scrutin dans votre municipalité. Une formation obligatoire et rémunérée devra être suivie par les candidats retenus. Pour occuper l'une ou l'autre de ces fonctions, vous devez être citoyen canadien et être âgé d'au moins 16 ans le jour du scrutin.

Si vous êtes intéressé à occuper l'un de ces postes ou si vous connaissez quelqu'un dans votre entourage qui pourrait l'être, vous pouvez postuler dès maintenant en ligne en visitant le site d'Élections Canada à l'adresse <https://www.elections.ca/> dans la section « Emploi » sous l'onglet « Préposés au scrutin » en cliquant sur le bouton « Plus l'information – Postulez » et à droite sur le bouton « Postulez ».

Vous y retrouvez toute l'information requise sur la description de chacun des postes disponibles et sur la rémunération qui y est attachée. Vous pouvez également consulter en ligne le matériel de formation de chacun des postes à combler en cliquant sur le bouton « Matériel de formation » situé au-dessus du bouton « Postulez ».

Sources:

Georges Deschênes,
Directeur du scrutin|Returning Officer
Circonscription|Electoral district|Montmagny-L'Islet-
Kamouraska-Rivière-du-Loup
Tél. : 418-863-7431
courriel : Georges.Deschenes@elections.ca



le KAMOURASKA
mycologique

Saison mycotouristique : des activités pour les citoyens du Kamouraska

Le mois de septembre sera la période forte pour les activités de découverte des champignons forestiers au Kamouraska. En effet, le **Mois du champignon** c'est l'occasion de découvrir toutes les activités et produits mycologiques offerts par les entreprises de la région.

Un bon moyen de profiter du **Mois du champignon** sera d'opter pour le nouveau concept de « **Passeport mycologique** ». Comment ça marche? Les gens sont invités à visiter les entreprises de la région, à découvrir les menus, produits et activités et à faire estampiller leur passeport à chaque achat pour augmenter leur chance de gagner de super prix!

Aussi, le **Festival des champignons forestiers du Kamouraska** est de retour du 24 au 26 septembre ! Un événement à ne pas manquer! Que vous soyez un connaisseur ou un curieux, le **Festival** est pour vous! Conférences, ateliers, marché aux champignons, activités guidées, bouffe, atelier pour enfants, etc... Et pour les amateurs de gastronomie, ne manquez pas l'offre culinaire du reconnu chef invité Pierre-Olivier Ferry.

Comment faire pour en savoir plus?

Les programmes d'activités du **Festival** et du **Mois du champignon** ainsi que les informations sur le **Passeport mycologique** se retrouvent sur le site internet suivant :

www.mycokamouraska.com



Consultation

Une consultation est en cours dans AccèsD du 15 septembre au 5 octobre concernant les priorités d'investissement de votre Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska en dons, commandites et en participation de notre ristourne collective, le fonds d'aide au développement du milieu.

Hyper facile d'accès, rendez-vous dans AccèsD et répondez au court sondage avant le 5 octobre prochain. En tant que membre, c'est une belle occasion de donner votre opinion et cela permet aux membres du conseil d'administration de représenter le milieu à l'image des gens de la collectivité. Des formulaires papier sont disponibles dans les différentes places d'affaires de la Caisse. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur William Soucy, adjoint à la direction générale - communications et vie associative, au william.m.soucy@desjardins.com ou au (418) 492-4011 poste 7562113._

William Soucy

Adjoint à la Direction générale - Communications et vie associative

Représentant en épargne collective pour
Desjardins Cabinet de services financiers inc.



Concours de panache 4e édition

Assemblée générale Trait d'Union

L'ouverture de la chasse pour la zone 02 débute le 25 septembre 2021. Chasseurs de Saint-Bruno soyez prêts!

Suite aux succès obtenus depuis ses débuts, le conseil d'administration du journal « Le Trait d'Union » reconduit le concours pour une 4^e édition.

Attention!

Règlement pour être éligible :

- Le chasseur doit être résident de Saint-Bruno.
- Pour les groupes : au moins l'un des participants doit être résident de Saint-Bruno.

Il suffit de prendre une photo du panache avec un ou des chasseurs et envoyé le tout en indiquant leur nom et coordonnée à trdunion@globetrotter.net, avec la mesure du panache.

Toutes les photos reçues seront publiées lorsque la chasse sera terminée.

Des prix de 50 \$ seront attribués au plus gros panache original et chevreuil. Aussi deux (2) prix de participations d'une valeur de 25 \$ (un pour l'original et un pour le chevreuil) seront tirés au sort parmi les participants de chacune des catégories.

À VOS FUSILS ET BONNE CHASSE!

L'équipe du journal



Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle du journal le Trait D'Union. Cette réunion aura lieu à la salle municipale le mardi **12 octobre 2021 à 19 h 30.**

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Le rapport financier annuel
- Les prévisions budgétaires
- Le rapport d'activités
- Plan d'action 2021-2022
- Les élections (3 postes sortants)

Nous invitons tous les membres du journal et les organismes de notre milieu à assister à notre assemblée générale annuelle. Votre appui est très important pour nous ainsi que votre présence. Vos suggestions et commentaires sont toujours appréciés.

Toutes les mesures de sécurité seront prises afin de protéger tout le monde dans le cadre de la pandémie.

Le port du masque, la désinfection des mains et la distanciation physique devront être respectés.

Merci d'être présents.

Constance Gagné
Présidente

P.S: prix de présence

Note: Notre campagne de membership débute, donc nous vous invitons à y contribuer en remettant votre contribution à l'un des membres du conseil d'administration ou la déposer dans la boîte à cet effet au dépanneur.

Merci à vous de croire en notre journal.

Comité embellissement



Nouvelles des 50 ans

Félicitations à notre gagnant du concours d'embellissement paysager M. Victor Thériault. Avec plaisir nous lui avons remis un bon d'achat de 100 \$ au dépanneur du village. Nous remarquons que la plupart des gens de Saint-Bruno prennent soin avec amour de leur environnement.

Bravo à tous! Les membres du comité d'embellissement sont toutefois déçus de l'intérêt de la population à l'égard des activités organisées par eux.



Le dévoilement de la fleur emblématique de Saint-Bruno et remis à l'été prochain tant donné que les travaux à l'enseigne du bureau municipal ne sont pas terminés.

Une initiative du comité visant à réduire le nombre de bouteilles et canettes semées le long de nos routes se réalisera cette année. Vous verrez apparaître des contenants spéciaux à des endroits stratégiques.



Ouvrez l'oeil!
Bon automne à tous.

Comité embellissement

Nous voici de retour pour un automne encore difficile, je crois. Nos dirigeants de la santé publique nous font prendre conscience du danger d'un variant aussi dangereux que le premier. Il faudra donc être très prudent et pour ceux qui ne sont pas encore vaccinés, je vous recommande fortement de le faire pour votre bien et celui de votre entourage.

Dès que nous aurons la possibilité de nous rencontrer, il nous fera plaisir de vous préparer quelques activités. Pour le moment, il y a encore trop d'incertitude.

En juillet, nous avons tenu notre assemblée générale. Nous étions 2 membres à renouveler leur poste, soit Gilles Beaulieu comme trésorier ainsi que moi-même à titre de présidente. Sans opposition, nous sommes reconduits à chacun notre poste pour 2 ans.

Malgré le peu d'activité, les finances sont restées assez stables. Notre rapport financier a été vérifié par Mme Thérèse Beaulieu.

Nous avons terminé l'année avec 86 membres actifs.

Nous vous aviserons au cours de l'automne pour le renouvellement des cartes pour la prochaine année.

Les anniversaires de septembre sont :

Jean-Marie Beaulieu	1
Martine Levesque	4
Hélène Barbeau	6
Clémence Dionne	9
Roger Mailloux	11
Odette Lavoie	12
Maryse Ouellet	16
Marie-France Charest	23
Josée Gagné	25
Guy Lévesque	26



Myrtha St-Pierre, présidente

EXTRAITS

Vote par correspondance 2021

Renseigner les électrices et les électeurs



Vote par correspondance : mesures règlementaires 2021

Pouvez-vous voter par correspondance?

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Votre domicile est dans la municipalité et vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé. Votre proche aidant domicilié à la même adresse peut aussi voter par correspondance.

Vous êtes en isolement ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique, car vous :

- Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) porteur(se) de la maladie;
- Présentez des symptômes de la COVID-19;
- Avez été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.
 - Vous êtes dans un centre d'hébergement ou dans un établissement de santé, soit;
 - - Vous êtes domicilié dans une résidence privée pour aînés (RPA) inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
 - Vous êtes domicilié dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), dans un centre hospitalier ou de réadaptation.
- Vous avez 70 ans ou plus, le jour du scrutin.

Comment faire votre demande?

Les demandes peuvent être présentées verbalement ou par écrit :

Vous devez faire votre demande **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021**.

Les demandes seront valides pour l'élection du 7 novembre 2021 et les recommencements qui en découlent.

- ❖ *Si vous êtes en isolement, vous pouvez demander de voter par correspondance à partir du 17 octobre 2021 seulement. Cette demande sera valide uniquement pour l'élection en cours.*

Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de votre présidente ou président d'élection **au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30**.

Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une demande de modification à la liste électorale par écrit.

Informez-vous auprès de votre présidente ou président d'élection.

Vote par correspondance : électeurs non domiciliés

Vous pouvez voter par correspondance si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.

Pour vous inscrire, vous devez transmettre une demande écrite à la municipalité **au plus tard le 27 octobre 2021**. Cette demande sera valide pour tous les scrutins subséquents.

Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de votre présidente ou président d'élection **au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30**.

Informez-vous auprès de votre présidente ou président d'élection au 418-492-2612 poste 205.

Conseils sur les feux d'artifice, foyer extérieur et ramonage

Feux d'artifice domestiques

Adopté en décembre 2020, le Règlement régionalisé sur les nuisances encadre les feux d'artifice domestiques. Il est maintenant interdit de faire la mise à feu de pièces pyrotechniques de type feux d'artifices domestiques dans l'ensemble des municipalités de la MRC de Kamouraska. Seuls les feux d'artifice à grand déploiement installés et manipulés par des maîtres artificiers lors de fêtes populaires seront autorisés par les Services de sécurité incendie par permis. Les policiers de la Sûreté du Québec ont l'autorité du règlement sur les nuisances et tout signalement peut leur être transmis par la ligne 310-4141 ou *4141 (avec un cellulaire). Toutes personnes contrevenantes à l'interdiction de mise à feu de feux d'artifice s'exposent à recevoir un avis d'infraction associé à une amende de 200 \$ (personne physique) à 500 \$ (récidive).

En automne 2021, les points de vente de feux d'artifice de la région seront sensibilisés à la nouvelle réglementation.

Foyer conforme

Il n'est pas nécessaire de demander un permis de mise à feu pour les feux de joie à condition de les faire dans un foyer extérieur conforme, c'est-à-dire dans un dispositif fermé sur tous les côtés, incluant le dessus, fabriqué de matériaux incombustible et dont la cheminée ou les ouvertures sont munies de pare-étincelles (espacé au maximum à 1 cm). Le foyer doit être installé à plus de 3 mètres d'une limite de terrain, d'une clôture et de tous éléments combustibles. De plus, le foyer extérieur doit être à plus de 6 mètres d'un bâtiment (principal, secondaire et des bâtiments voisins). Seulement le bois naturel non transformé peut y être brûlé. Prendre soin de l'éteindre avant de terminer la soirée. Les fumées dégagées ne doivent pas incommoder le voisinage. Les fumées incommodantes peuvent être signalées à la

Sûreté du Québec qui appliquera le même règlement sur les nuisances, cité plus haut.



Ramonage

Septembre est le moment idéal pour procéder au ramonage et à l'inspection des conduits de fumée (tuyaux noirs). Bien que certains systèmes puissent produire moins de suie que d'autres, il est néanmoins obligatoire de faire minimalement la vérification visuelle annuelle de la cheminée et des conduits de fumée. N'oubliez pas qu'un feu de cheminée a le potentiel de devenir un feu de structure et d'occasionner des pertes matérielles.



Pour information :

Christian Madore, Pompier/Préventionniste en sécurité incendie
418 492-2312, poste 241
cmadore@villestpascal.com

Horaires d'ouverture

Bureau municipal

Sur rendez-vous

Du lundi au jeudi :
8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi : 8 h 30 à 12 h

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Fabrique

321, rue de l'Église

Lundi au vendredi
Téléphone: 418-492-1476.

Alimentation St-Bruno

Nouvel horaire à compter
du 23 septembre

Dimanche : 9 h à 19 h

Lundi : 9 h à 19 h

Mardi : 9 h à 19 h

Mercredi : 9 h à 19 h

Jeudi : 9 h à 22 h

Vendredi : 9 h à 22 h

Samedi : 9 h à 22 h

Bibliothèque

Le mercredi de
18 h 30 à 20 h

SAAQ St-Pascal

Lundi au vendredi de
12 h 00 à 16 h 00

Samedi Fermé

dimanche Fermé

Téléphone : (418) 492-7314

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30

13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30

13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673



Construction
Yves Gosselin

Entrepreneur général
Construction - rénovation

Résidentiel
et commercial

9, Route Lauzier
Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Tél.: 418-492-3492
Cell.: 418 714-5736

R.B.Q.: 8318-2667-51



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

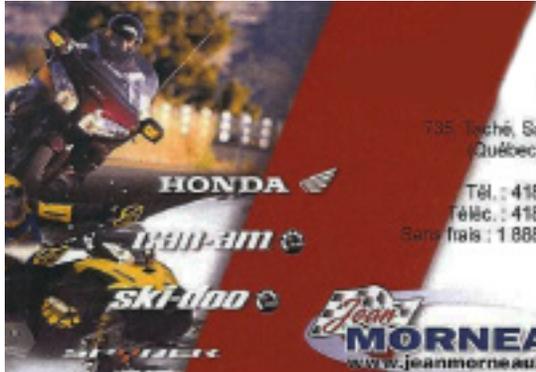
BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Bécharde
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

BUREAU DE SAINTE-PÉRPÉTUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893

marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine



735, Taché, Saint-Pascal
(Québec) G0L 3Y0

Tél. : 418 492-3632
Téloc. : 418 492-8604
Sans frais : 1 888 297-3632

JEAN MORNEAU
www.jeanmorneau.com

Recyclage Guy Gagné 2007

418-860-7803

PIECES D'AUTOS ET ANTIQUES

Sortie 488 Sud 565, ST-EDOUARD
SAINT-ALEXANDRE KAM Q.C. GOL-2G0

DECOR SURFACES

DUMAIS
camilledumais.com

1005, rue Lévesque
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2347 • Téléc.: (418) 492-9603

Coiffure Céline Design

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église
St Bruno de Kamouraska GOL 2M0

lunik
TABAGIE ACCOMMODATION

lunik inc.
PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122
Courriel: tabagielunik@qc.aira.com

Tout Fix
CADEAUX JOUETS

492-2222

Résidence funéraire Daniel Caron

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
Crémation
Funérailles traditionnelles
Service d'ambulance

Daniel Caron,
Thanatologue, ambulancier

353, ave. Chapleau, Saint-Pascal Qc GoL 3Y0

point S
CERTIFIÉ POIDS LOURD

Pneus F.M. inc.

- 595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.6035 • 1.800.463.1375
- Mécanique générale
- 580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.2907
- point-s.ca

- PNEUS
- ALIGNEMENT
- SUSPENSION
- VIDANGE
- FREINS
- SILENCIEUX
- INJECTION

Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
- agricole

418 492-2915
622 boul. Hébert
Saint-Pascal

MALLETTE

Mallette
Société en collectif
Comptables agréés

Tél. : (418) 492-3515
Téléc. : (418) 492-9640
Cel. : (418) 867-6318

Carolyne Thériault, CPA
Pascal Briand, CPA

470, rue Chapleau
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0

PME INTER

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
Notaires et conseillers juridiques

Me Claude Gagnon
Me Dorisse St-Pierre
Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
Téléc.: 418 492-3131

NOTAIRES

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-492-6543
Myrtha St-Pierre 418-492-5926

ARTISAN CORDONNIER

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno
S.V.P. appeler au
Tél.: 418-492-5942

Fabrique St-Bruno

418 492-2986

Lundi au vendredi de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B
Saint-Bruno-de-Kamouraska

Le Domaine Brulois

HÉBERGEMENT

Personnes autonomes et semi-autonomes
Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»

138 & 140 route du Petit Moulin Roger Lavoie, prop.
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0 (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5
St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
and_micho@yahoo.ca

La Michelaine
Mohair

Centre-Femmes
La Passerelle du Kamouraska

710, rue Taché, C.P. 372
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél. : 418 492-1449
Téléc. : 418 492-9021
lapasserelledukamouraska@qc.aira.com

Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
St-Bruno-de-Kamouraska QC
GOL 2M0
418 492.6311
Manon Thériault prop.



CONSTRUCTION RÉMY THÉRIAULT

RBQ: 8344-2053-11

Rémy Thériault

339 rue Lessard
Saint-Pascal (Québec)
Tél. : 418 492-9489
theriaultremy@hotmail.com

Entrepreneur en construction et rénovation

- agrandissement
- toiture
- finition intérieure
- finition extérieure
- portes et fenêtres, etc.



Pharmacie Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi	9 h à 20 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche	10 h à 13 h

555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) GOL 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Télec. : 418 492-2255
Courriel : bsr@familiprix.com

Membre affilié



BASIE|32

web design impression



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église
Saint-Bruno

418-492-7803



Municipalité Saint- Bruno-de-Kamouraska

321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) GOL 2M0

Téléphone : 418 492-2612

Courriel : dg@stbrunokamouraska.ca

Clinique Dentaire Kamouraska

Dre Jill Laroche Paquet

Alimentation Saint-Bruno 2020

Isabelle Bérubé

Jean-Charles Chénard *À votre service*

155 rte du Petit Moulin
Saint-Bruno de Kam. **418.492.3185**

Épicerie - Essence
Service de traiteur



ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

EXCAVATION ET TERRASSEMENT

TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

Transport Pierre Dionne

R.B.Q.: 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire

Cell. : 418.868.9486

Tél. : **418.852.1222**

Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) GOL 3X0



Desjardins

Caisse du Centre de Kamouraska

Mieux se **connaître**,
pour mieux **avancer**.